



Table des matières

04

Rapport de l'auditeur indépendant

06

États des résultats et du solde du fonds

● Fonds d'opérations 06

● Fonds des générations 07

08

État de la situation financière

10

État des flux de trésorerie

11

Notes complémentaires

États financiers

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Centraide du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centraide du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats, du solde des fonds d'opérations et des générations, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centraide du Grand Montréal au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Centraide du Grand Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Centraide du Grand Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Centraide du Grand Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Centraide du Grand Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Centraide du Grand Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 6 juin 2024

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A120628

État des résultats et du solde du fonds

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

Fonds d'opérations	Notes	2024	2023
		\$	\$
Produits			
Dons et souscriptions		68 830 751	64 301 816
Souscriptions irrécouvrables		(1 768 697)	(1 770 000)
		67 062 054	62 531 816
Projets particuliers	12	15 074 289	8 721 992
Autres produits		645 437	529 548
		15 719 726	9 251 540
		82 781 780	71 783 356
Charges			
Frais de campagne et de fonctionnement	9	11 274 330	11 267 726
Résultat avant investissements dans les communautés et revenus de placements		71 507 450	60 515 630
Investissements dans les communautés	13	73 198 057	61 773 017
Résultat net avant revenus de placements		(1 690 607)	(1 257 387)
Revenus de placements		9 004 489	1 115 542
Résultat net		7 313 882	(141 845)
Solde du fonds au début		68 250 267	65 072 752
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus		(6 300)	28 200
Virements interfonds		(3 536 109)	3 291 160
Solde du fonds à la fin		72 021 740	68 250 267

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du solde du fonds

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

Fonds des générations	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Dons	200 000	510 896
Charges		
Frais d'immobilisation, de technologie et innovation, et de fonctionnement	3 736 109	2 294 558
Résultat net	(3 536 109)	(1 783 662)
Solde du fonds au début	45 698 891	50 773 713
Virement interfonds	3 536 109	(3 291 160)
Solde du fonds à la fin	45 698 891	45 698 891

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

		2024			2023		
	Notes	Fonds d'opérations	Fonds des générations	Total	Fonds d'opérations	Fonds des générations	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
À court terme							
Encaisse		7 009 338	—	7 009 338	1 719 456	—	1 719 456
Placements	4	51 858 278	—	51 858 278	50 652 896	—	50 652 896
Souscriptions à recevoir (déduction faite d'une provision pour souscriptions irrécouvrables de 2 342 773 \$; 2 971 842 \$ en 2023)		14 348 455	—	14 348 455	16 036 584	—	16 036 584
Créances interfonds*		17 087 615	—	—	10 624 087	—	—
Autres éléments d'actif		2 539 860	—	2 539 860	1 506 959	—	1 506 959
		92 843 546	—	75 755 931	80 539 982	—	69 915 895
Placements	4	8 620 282	57 590 246	66 210 528	7 433 120	51 145 831	58 578 951
Autres placements	5	—	1 032 593	1 032 593	—	666 660	666 660
Immobilisations	6	—	4 123 667	4 123 667	—	4 470 487	4 470 487
		101 463 828	62 746 506	147 122 719	87 973 102	56 282 978	133 631 993
Passif							
À court terme							
Créditeurs et charges à payer		10 633 185	—	10 633 185	3 902 386	—	3 902 386
Solde à payer aux organismes		3 924 116	—	3 924 116	1 207 388	—	1 207 388
Créances interfonds*		—	17 087 615	—	—	10 624 087	—
Produits reportés	7	14 884 787	—	14 884 787	14 613 061	—	14 613 061
		29 442 088	17 087 615	29 442 088	19 722 835	10 624 087	19 722 835
Engagements	10						
Soldes des fonds							
Investis en immobilisations		—	4 123 667	4 123 667	—	4 470 487	4 470 487
Dotations		—	3 414 397	3 414 397	—	3 414 397	3 414 397
Affectations d'origine interne		—	38 120 827	38 120 827	—	37 774 007	37 774 007
Non grevés d'affectations		72 021 740	—	72 021 740	68 250 267	—	68 250 267
		72 021 740	45 658 891	117 680 631	68 250 267	45 658 891	113 909 158
		101 463 828	62 746 506	147 122 719	87 973 102	56 282 978	133 631 993

*Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Caroline Bougie

Caroline Bougie, présidente

Normand Bélisle

Normand Bélisle, trésorier

État des flux de trésorerie

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Résultat net	3 777 773	(1 925 507)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	563 079	679 111
Variation de la juste valeur des placements	(164 495)	223 601
Don d'une participation au capital d'une fiducie	(172 068)	(7 590)
Variation des réévaluations et des autres éléments reconnus – régime d'appoint	(6 300)	28 200
	3 997 989	(1 002 185)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Souscriptions à recevoir	1 688 129	(1 931 551)
Autres éléments d'actif	(1 032 901)	769 768
Créditeurs et charges à payer	6 730 799	(1 760 275)
Solde à payer aux organismes	2 716 728	306 010
Produits reportés	271 726	3 150 867
	10 374 481	534 819
	14 372 470	(467 366)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(8 672 464)	(316 814)
Augmentation de la participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal	(193 865)	(129 429)
Acquisition d'immobilisations	(216 259)	(383 266)
	(9 082 588)	(829 509)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	5 289 882	(1 296 875)
Encaisse au début	1 719 456	3 016 331
Encaisse à la fin	7 009 338	1 719 456

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

01. Statuts et nature des activités

Centraide du Grand Montréal, incorporé en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Centraide du Grand Montréal a pour mission de soutenir les personnes vulnérables et les organismes et projets qui leur viennent en aide en investissant dans les communautés et en tissant avec elles des liens solides. Centraide du Grand Montréal est un acteur de changement, qui encourage la concertation et l'engagement bénévole et communautaire. Centraide du Grand Montréal recueille des fonds auprès du public, des entreprises et des institutions publiques et parapubliques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

02. Regroupement de Centraide du Grand Montréal et de la Fondation Centraide du Grand Montréal

Le 30 juin 2023, Centraide du Grand Montréal (« Centraide ») s'est regroupé avec la Fondation Centraide du Grand Montréal (la « Fondation ») afin d'accroître l'efficacité opérationnelle de l'entité issue du regroupement. La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), avait pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et de verser à Centraide du Grand Montréal tous les produits nets d'activités engendrés par le capital ainsi constitué, sans toutefois l'entamer. L'entité issue du regroupement a conservé la dénomination « Centraide du Grand Montréal ». Le regroupement permet la mise en commun des ressources auparavant détenues séparément par Centraide et la Fondation. Le regroupement est comptabilisé comme une fusion selon le chapitre 4449 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, Regroupement d'organismes sans but lucratif.

La fusion ayant un effet rétroactif, les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2023 correspondent aux résultats regroupés des deux entités pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, alors qu'elles fonctionnaient de façon indépendante.

À la date du regroupement, aucun ajustement n'était nécessaire aux fins d'uniformisation des méthodes comptables à l'exception d'un changement au niveau des fonds causant l'application de la méthode du report pour les activités du Projet Impact Collectif. Le changement de méthode a eu les incidences suivantes sur les comptes de Centraide au 31 mars 2023 avant regroupement :

	Avant changement	Changement	Après changement
	\$	\$	\$
Total des passifs	10 896 227	8 785 096	19 681 323
Soldes des fonds	73 040 697	(8 785 096)	64 255 601
Total des produits	75 222 534	(2 969 448)	72 253 086

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

02. Regroupement de Centraide du Grand Montréal et de la Fondation Centraide du Grand Montréal (suite)

Voici la provenance des principales composantes de l'état de la situation financière au 31 mars 2023 :

	Centraide	Fondation	Total
	\$	\$	\$
Total des actifs	83 936 924	52 222 985	133 631 993*
Total des passifs	19 681 323	2 569 425	19 722 835*
Soldes des fonds			
Investis en immobilisations	4 470 487	—	4 470 487
Dotations	—	3 414 397	3 414 397
Affectations d'origine interne	—	37 774 007	37 774 007
Non grevés d'affectations	59 785 114	8 465 156	68 250 270*

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, la provenance des principales composantes de l'état des résultats est la suivante :

	Centraide	Fondation	Total
	\$	\$	\$
Total des produits	71 079 744	1 214 507	72 294 252*
Total des charges et investissements dans les communautés	74 327 936	2 977 971	75 335 301*
Revenus de placements	1 173 342	(57 800)	1 115 542
Résultat net (perte nette)	(2 074 849)	(1 821 264)	(1 925 507)*

*Les opérations entre les organismes sont éliminées de la colonne « Total ».

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

03. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Centraide du Grand Montréal utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

Fonds d'opérations

Le Fonds d'opérations regroupe les activités courantes de fonctionnement de Centraide du Grand Montréal.

Fonds des générations

Le Fonds des générations a été constitué afin de renforcer et pérenniser les activités du Fonds d'opérations et ainsi permettre à Centraide du Grand Montréal de poursuivre sa mission auprès des générations à venir. Conséquemment, ce fonds comprend les activités de dons dotés, les projets technologiques et d'innovation ainsi que les projets liés aux immobilisations.

Le Fonds des générations est constitué de dotations et de fonds grevés d'affectation interne.

Le solde de fonds investi en immobilisations comprend le coût après amortissement des immobilisations corporelles, et varie en fonction des acquisitions d'immobilisations, et de l'amortissement de ces immobilisations.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation, le cas échéant. Sinon les apports affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement du Fonds d'opérations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement tirés des ressources du Fonds des générations sont constatés dans le Fonds d'opérations ou dans le Fonds des générations selon la nature des affectations stipulées par les donateurs au moment où ils sont gagnés.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

03. Méthodes comptables (suite)

Participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal

Centraide du Grand Montréal comptabilise sa participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

Ventilation des charges du Fonds d'opérations

Les charges comptabilisées à l'état des résultats et du solde du fonds sont réparties de la façon suivante au 31 mars 2024 :

Secteurs d'activités	Frais de campagne et de fonctionnement	Investissements dans les communautés
	%	%
Développement philanthropique	100	—
Développement social	—	100
Marketing et communications	55	45
Technologies de l'information et données	65	35
Administration et direction générale	50	50

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

03. Méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges du Fonds d'opérations (suite)

Les charges comptabilisées à l'état des résultats et du solde du fonds sont réparties de la façon suivante au 31 mars 2023 :

Secteurs d'activités	Frais de campagne et de fonctionnement	Investissements dans les communautés
	%	%
Développement philanthropique	100	—
Développement social	—	100
Communication, marketing et plateformes numériques	70	30
Direction générale	60	40
Administration	75	25

Les coûts associés à chaque secteur d'activité incluent tous les coûts directs liés à ces activités, soit les charges salariales et les autres charges directes, de même qu'une partie des coûts partagés ou indirects. Ces coûts partagés ou indirects incluent les charges salariales et les autres charges ne pouvant être imputées directement à des activités en particulier. Ces charges sont ventilées entre les secteurs d'activités selon le même pourcentage des coûts directs attribuables à chaque secteur d'activité.

Les états financiers ne tiennent pas compte du coût des services rendus par les bénévoles et le personnel mis à la disposition de Centraide du Grand Montréal.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

03. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Centraide du Grand Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par Centraide du Grand Montréal dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats et du solde de fonds à titre de produit ou de charge.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

03. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Centraide du Grand Montréal comptabilise à l'état des résultats et du solde de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats et du solde de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des durées de vie utiles suivantes :

Immeuble	40 ans
Mobilier et équipement	8 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	6 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de Centraide du Grand Montréal à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Une reprise de valeur ne peut pas être faite.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

03. Méthodes comptables (suite)

Régime d'appoint

Le coût du régime d'appoint à prestations définies est établi périodiquement par des actuaires indépendants. Centraide du Grand Montréal utilise une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies. Cette évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels).

Centraide du Grand Montréal constate:

- a) dans l'état de la situation financière, l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs du régime et ajustée en fonction de toute provision pour moins-value (soit l'actif ou le passif au titre des prestations définies);
- b) dans l'état des résultats et du solde du fonds, le coût total du régime pour l'exercice.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

04. Placements

Fonds d'opérations

	2024	2023
	\$	\$
Dépôts à terme et certificats de placement garanti, 4,80 % à 5,75 % (0,40 % à 5,32 % en 2023)	56 560 555	54 648 222
Fonds communs		
Revenus fixes canadiens	1 963 405	2 043 396
Actions canadiennes	1 540 954	592 064
Actions étrangères	413 646	802 334
	60 478 560	58 086 016
Tranche à court terme	51 858 278	50 652 896
Tranche à long terme	8 620 282	7 433 120

Fonds des générations

Centraide du Grand Montréal, conjointement avec d'autres fondations publiques et privées du Grand Montréal, a participé, en 1999, à la création de la Fondation du Grand Montréal. Les buts de la Fondation du Grand Montréal sont de collecter et de distribuer des fonds par voie de dons, principalement par voie de legs ou de fonds de dotation du public, afin de promouvoir le domaine social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la Fondation du Grand Montréal gère des fonds qui lui sont confiés aux fins de gestion.

Au 31 mars 2024, la totalité des placements du Fonds des générations est gérée par la Fondation du Grand Montréal.

Centraide du Grand Montréal détient 50 934,1235 parts (48 578,9331 parts en 2023) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

05. Autres placements

	2024	2023
	\$	\$
Participation dans le Fonds d'investissement de l'Initiative Immobilière Communautaire du Grand Montréal	508 187	314 320
Participation au capital d'une fiducie	524 408	352 340
	1 032 593	666 660

06. Immobilisations

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$			\$
Immeuble	6 880 840	3 557 304	3 323 536	3 482 739
Mobilier et équipement	650 942	516 136	134 806	86 338
Matériel informatique	600 325	595 755	4 570	39 549
Logiciels	1 849 863	1 189 108	660 755	861 861
	9 981 970	5 858 303	4 123 667	4 470 487

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

07. Produits reportés

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	14 613 061	11 462 185
Montants reçus	12 790 509	4 718 832
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(12 518 783)	(1 567 956)
Solde à la fin	14 884 787	14 613 061

08. Régimes de retraite

Régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies

Centraide du Grand Montréal participe à un régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies. Le régime est capitalisé dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. La cotisation de l'employeur versée au régime s'élève à 1 403 303 \$ (1 127 448 \$ en 2023). Selon la dernière évaluation actuarielle du régime effectuée au 31 décembre 2021, le régime présente un déficit de solvabilité de 4 027 500 \$ (degré de solvabilité de 92,5 %) et aucun déficit de capitalisation. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée pour la présentation des informations requises dans les états financiers de Centraide du Grand Montréal.

Régime d'appoint à prestations définies

Centraide du Grand Montréal a également un régime d'appoint à prestations définies, non capitalisé. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et les salaires de fin de carrière. Les cotisations de l'employeur versées au régime s'élèvent à 75 800 \$ (89 500 \$ en 2023), de même que les prestations versées par le régime.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

08. Régimes de retraite (suite)

Régime d'appoint à prestations définies (suite)

Centraide du Grand Montréal évalue annuellement son obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues par Centraide du Grand Montréal sont : 4,50 % (3,25 % en 2023) pour le taux d'actualisation des coûts constatés, 4,75 % (4,50 % en 2023) pour le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies et 2,50 % (2,50 % en 2023) pour le taux de croissance de la rémunération.

Les informations concernant le régime se présentent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies incluse dans les crédateurs et charges à payer	1 021 200	979 900
Coût des prestations définies constaté dans l'état des résultats et du solde du fonds (excluant la variation des réévaluations et des autres éléments reconnus)	123 400	103 700

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

09. Ventilation des charges

Comme le décrit la note 2 portant sur les méthodes comptables, les coûts associés à chaque secteur d'activité au 31 mars 2024 sont ventilés comme suit :

	Secteurs d'activités		2024	2023
	Frais de campagne et de fonctionnement	Investissements dans les communautés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Développement philanthropique	4 061 908	—	4 061 908	3 402 944
Développement social	—	4 556 140	4 556 140	3 216 238
Communication, marketing et plateformes numériques	—	—	—	3 126 651
Communications et marketing	954 836	781 230	1 736 066	—
Technologies de l'information et données	1 947 826	1 048 830	2 996 656	—
Administration et direction générale	4 309 760	4 309 759	8 619 519	8 379 942
	11 274 330	10 695 959	21 970 289	18 125 775

10. Engagements

Au 31 mars 2024, Centraide du Grand Montréal s'est engagé à verser à des organismes des allocations d'un montant de 42 025 797 \$ à partir du Fonds d'opérations. Ce montant représente la première tranche des allocations pour le prochain exercice.

Le 2 mars 2021, Centraide du Grand Montréal, en sa qualité de commanditaire avec 6 autres partenaires commanditaires, ainsi qu'un commandité, a conclu une convention de société en commandite (SEC). Centraide du Grand Montréal s'est engagé à y investir 1 250 000 \$. Au 31 mars 2024, l'engagement résiduel de Centraide du Grand Montréal est de 741 813 \$. La SEC a pour mission de répondre aux difficultés croissantes des organismes communautaires à avoir accès à des locaux abordables dans le Grand Montréal en finançant l'acquisition, la rénovation ou la construction d'immeubles ou d'espaces commerciaux permettant aux organismes communautaires d'accéder à la propriété de leurs locaux.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

11. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, Centraide du Grand Montréal est soumis aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers:

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. Centraide du Grand Montréal est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé Centraide du Grand Montréal varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

a) Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements de Centraide du Grand Montréal est investie dans des dépôts à terme et des certificats de placement garanti. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces instruments financiers. Il en est de même pour les fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débentures portant un intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par Centraide du Grand Montréal.

b) Risque de change

Une tranche des placements de Centraide du Grand Montréal est investie dans des actions et des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises, ce qui aura ultimement un effet sur la juste valeur des parts détenues par la Fondation. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Centraide du Grand Montréal est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements dans des fonds communs.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements de Centraide du Grand Montréal est investie dans des fonds détenant des obligations. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le fonds, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de Centraide du Grand Montréal.

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

12. Projets particuliers

	2024	2023
	\$	\$
Projet Réussite Jeunesse	759 220	740 000
DATAide	2 142 097	1 445 498
Projet Impact Collectif	2 802 187	3 385 159
Fonds d'urgence pour les demandeurs d'asile	300 000	2 700 000
Fonds de relance des services communautaires (FRSC)	9 070 785	451 335
	15 074 289	8 721 992

Les sommes reçues pour les projets particuliers prévoient le prélèvement de frais de mise en place de programmes par Centraide du Grand Montréal et de frais de gestion de 2 057 166 \$ en 2024 (1 261 832 \$ en 2023), et ce pour soutenir les opérations inhérentes à la gestion, l'analyse des demandes, les décaissements et la production des redditions de comptes.

13. Investissements dans les communautés

	2024	2023
	\$	\$
Investissements dans les organismes	48 869 316	47 279 763
Investissements en soutien et services aux organismes et à la communauté et frais de fonctionnement (note 9)	10 695 959	6 859 430
Projets particuliers	13 632 782	7 633 824
	73 198 057	61 773 017

Notes complémentaires

CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL

14. Fonds Red Feather

Le 1^{er} avril 2002, The Red Feather Foundation a fusionné avec la Fondation Centraide du Grand Montréal, qui est dorénavant fusionnée avec Centraide du Grand Montréal. La convention de fusion stipule, entre autres, que la Fondation Centraide du Grand Montréal doit s'assurer de la perpétuité du nom de The Red Feather Foundation en créant le Fonds Red Feather, et que ce fonds doit être constitué du capital initial transféré et des autres legs testamentaires à venir dont The Red Feather Foundation est le bénéficiaire. Le solde de fonds du Fonds des générations inclut un montant de 2 345 410 \$ (2 345 410 \$ en 2023) pour le Fonds Red Feather.

15. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'année 2024.



Centraide
du Grand Montréal

© Centraide du Grand Montréal
493 rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6

